Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC066-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 2026DC/066 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 51

Divers organismes - Désignation des représentants de la Communauté de communes

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Aurélie RIO à Patrick LE PICHON, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Hervé CAGNARD, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC066-DE

La Communauté de communes, du fait de ses compétences, est amenée à siéger dans différents organismes tels que notamment des commissions externes ou des associations.

Il convient de désigner ses représentants au sein de ces différentes structures :

Organisme	Proposition
Organisme Foncier Solidaire	1 représentant à l'assemblée générale
Comité Territorial pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion d'Auray-Vannes (CTEFI)	1 titulaire et 1 suppléant
Etablissement public foncier de Bretagne	1 représentant suppléant pour participer, en cas d'empêchement du Président, M. Philippe LE RAY, à l'assemblée du 16 juin 2026 désignant les représentants des communautés d'agglomération/de communes au sein du conseil d'administration de l'EPF Bretagne, et prendre part au vote au sein du collège concerné
AGENCE BRETAGNE NEXT	1 représentant titulaire au conseil de surveillance
ADIL 56	1 représentant titulaire au conseil d'administration
ALOEN	1 représentant titulaire au conseil d'administration
Semaine du Golfe	1 représentant au conseil de surveillance

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 22 mai 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner les représentants de la Communauté de communes dans les organismes suivants :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC066-DE

Organisme	Proposition
Organisme Foncier Solidaire	Hervé CAGNARD en tant que représentant à l'assemblée générale
Comité Territorial pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion d'Auray-Vannes (CTEFI)	Katia BONNEC en tant que représentante titulaire Françoise NAËL en tant que représentante suppléante.
Etablissement public foncier de Bretagne	Hervé CAGNARD en tant que représentant suppléant pour participer, en cas d'empêchement du Président, M. Philippe LE RAY, à l'assemblée du 16 juin 2026 désignant les représentants des communautés d'agglomération/de communes au sein du conseil d'administration de l'EPF Bretagne, et prendre part au vote au sein du collège concerné uniquement pour l'assemblée spéciale du 16 juin 2026
AGENCE BRETAGNE NEXT	Philippe LE RAY en tant que représentant titulaire au conseil de surveillance
ADIL 56	Hervé CAGNARD en tant que représentant titulaire au conseil d'administration
ALOEN	Aurélie RIO en tant que représentante titulaire au conseil d'administration
Semaine du Golfe	Hervé CAGNARD en tant que représentant au conseil de surveillance

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOË

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)